

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
de douanes, d'accises, etc. 525,000	328,000	»	766,000
Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos. 3,000			
Art. 21. Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)	238,000	»	
Total du budget de la dette publique. . . fr.	40,153,727 66	506,473 01	40,660,200 67

32. — 30 JANVIER 1864. — Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1864 (1). (Monit. du 4 fév. 1864.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le budget du ministère des finances est fixé, pour l'exercice 1864, à la

somme de treize millions huit cent vingt-trois mille neuf cents francs (fr. 13,823,900), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtuë du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre - signé par le ministre des finances (M. FRÈRE-ORBAN).

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1864.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre.	21,000	»	
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	580,000	15,000	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	76,000	2,000	
Art. 4. Frais de tournées.	7,000	»	
Art. 5. Matériel.	46,000	»	
Art. 6. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie	4,200	»	

(1) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.
Session de 1862-1863.

Documents parlementaires. Note préliminaire, texte du projet de loi et texte du projet de budget. Séance du 28 février 1863, p. 552-556.

Session de 1863-1864.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 6 janvier 1864, p. 30-31.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 12 janvier 1864, p. 248-255.

SÉNAT. *Session de 1863-1864.*

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 26 janvier 1864, p. V.

Annales parlementaires. Discussion générale. Séance du 27 janvier 1864, p. 74-77. — Discussion des articles et adoption. Séance du 28 janvier, p. 81-86.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
Art. 7. Service de la monnaie.	10,000 »	»	
Art. 8. Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel	»	1,000,000 »	
Art. 9. Achat de matières et frais de fabrication de monnaies de cuivre.	118,000 »	75,000 »	
Art. 10. Magasin général des papiers.	18,000 »	»	
Art. 11. Documents statistiques.	»	»	
CHAPITRE II.			1,972,300 »
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 12. Traitements des directeurs et agents du trésor	130,000 »	»	
Art. 13. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des directeurs et agents.	34,000 »	»	
CHAPITRE III.			164,000 »
ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Art. 14. Surveillance générale. — Traitements.	303,600 »	»	
Art. 15. Service de la conservation du cadastre. — Traitements.	588,700 »	18,200	
Art. 16 et 17. Service des contributions direc- } Traitements fixes. tes, des accises et de la } Remises proportionnel- comptabilité. } les et indemnités (crédit non limitatif).	1,924,500 »	22,600 »	
Art. 18. Service des douanes et de la recherche maritime.	1,600,000 »	»	
Art. 19. Service de la garantie des matières et ouvrages d'or et d'argent.	4,166,200 »	212,400 »	
Art. 20. Suppléments de traitements.	60,100 »	»	
Art. 21. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés.	110,000 »	6,000 »	
Art. 22. Frais de bureau et de tournées.	»	60,000 »	
Art. 23. Indemnités, primes et dépenses diverses.	65,300 »	»	
Art. 24. Police douanière.	320,800 »	»	
Art. 25. Frais d'expertise (crédit non limitatif).	5,000 »	»	
Art. 26. Matériel.	2,000 »	»	
	177,400 »	»	
CHAPITRE IV.			9,442,800
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
Art. 27. Traitement du personnel de l'enregistrement et du timbre	433,300 »	4,500	
Art. 28. Traitement du personnel du domaine.	120,900 »	7,400	
Art. 29. — — forestier.	328,300 »	»	
Art. 30. Remises des receveurs. — Frais de perception (crédit non limitatif).	1,028,000 »	»	
Art. 31. Remises des greffiers (crédit non limitatif).	42,000 »	»	
Art. 32. Matériel.	56,000 »	»	
Art. 33. Dépenses du domaine.	93,000 »	10,000 »	
Art. 34. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés de l'Etat.	50,000 »	»	
Art. 35. Intérêts moratoires en matières diverses.	1,500 »	»	
			2,197,100 »

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
	ordinaires et permanentes.	extraordin. et temporaires.	
CHAPITRE V.			
ADMINISTRATION DE LA CAISSE GÉNÉRALE DE RETRAITE.			
Art. 36. Administration centrale. — Traitements.			
— Frais de route et de séjour.	4,800 »	»	
Art. 37. Administration centrale. — Matériel . . .	1,500 »	»	
Art. 38. Remises proportionnelles et indemnités des fonctionnaires chargés de la recette et du contrôle (crédit non limitatif).	3,500 »	»	
			9,800 »
CHAPITRE VI.			
PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 39. Premier terme des pensions à accorder éventuellement.	20,000 »	»	
Art. 40. Secours à des employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse . . .	10,000 »	»	
			30,000 »
CHAPITRE VII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 41. Dépenses imprévues non libellées au budget.	8,000 »	»	
			8,000 »
Total du budget du ministère des finances. . .fr.	12,390,800 »	1,433,100 »	13,823,900 »

33. — 30 JANVIER 1864. — *Arrêté royal par lequel le sieur Noël (Jean-Félix) est promu au grade de grand officier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 2 fév. 1864.)

« *Motifs.* Voulant reconnaître par un haut témoignage de notre bienveillance les services rendus à l'État par le sieur Noël, directeur général de l'administration des ponts et chaussées et des mines, pendant une carrière de plus de cinquante années. »

34. — 30 JANVIER 1864. — *Arrêté royal par lequel le sieur Wellens est nommé officier de l'ordre de Léopold.* (Monit. du 2 fév. 1864.)

« *Motifs.* Voulant donner un nouveau témoignage de satisfaction au sieur Wellens, ingénieur en chef de première classe des ponts et chaussées, faisant fonctions d'inspecteur général, pour les services qu'il a rendus au pays. »

35. — 30 JANVIER 1864. — *Arrêté royal. — Ecoles normales adoptées pour la formation*

d'institutrices primaires. — Modification au règlement. (Monit. du 4 fév. 1864.)

Léopold, etc. Revu le règlement général du 25 octobre 1861 concernant les écoles normales adoptées pour la formation d'institutrices primaires;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1^{er}. La seconde disposition de l'art. 2 du règlement susdit est modifiée ainsi qu'il suit :

« Elles (les écoles adoptées) peuvent recevoir une subvention sur le trésor public, à titre d'indemnité pour tous frais. »

Art. 2. Notre ministre de l'intérieur (M. ALP. VANDENPERREBOOM) est chargé de l'exécution du présent arrêté.

36. — 30 JANVIER 1864. — *Arrêté royal. — Enseignement supérieur. — Universités de l'Etat. — Cours privés.* (Monit. du 12 février 1864.)

Léopold, etc. Vu l'art. 14 de la loi organique